



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. N°6 – 06 février 2019

Présents : Mmes Christiane EBY, Catherine GSELL

MM. Eric KOBLER, Armand KOST, Yann MONTAGNE, Denis OEHLER, Pierre WILT

**Excusée : Mme Anaïs AMRHEIN
M. Alain KLEIN**

Le Président, Denis OEHLER souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour est traité comme suit :

1. Approbation des PV Hebdomadaires

- PV N°22 du 14/01/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°23 du 21/01/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°24 du 28/01/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°25 du 04/02/19 - **Approuvé à l'unanimité**

DIFFUSION CD67 – Partie Officielle

Le PV additif de janvier du 06/02/2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des PVs de Commissions

- PV N°2 de la Commission Départementale des Officiels du 14/01/19
Approuvé à l'unanimité
- PV N°1 de la Commission Basket Santé du 31/01/2019
Approuvé à l'unanimité

3. Tour de table

- ✓ Le Président de la Commission Départementale des Officiels, **Yann MONTAGNE** nous communique que lors de la dernière réunion de la

Commission, celle-ci a proposé de supprimer la désignation des arbitres obligatoire sur les DM5 et les DF4 pour la saison prochaine.

Le Bureau valide cette proposition.

De plus, il expose différents dossiers à traiter :

- Concerne : un jeune arbitre club sur un match de U13F. Le dossier est transmis au Secrétaire Général de la Ligue Régionale du Grand Est pour traitement.
- Concerne : 2 cas d'ajout de joueur pendant la rencontre ont été constatés. En application du règlement, le Bureau propose « match perdu par pénalité ». **Il rappelle également qu'un entraîneur est responsable des informations saisies sur la feuille de marque.**
- Concerne : un jeune arbitre né en 2003 (U15) a officié SEUL sur une rencontre de DEF 3. Conformément au tableau établi par la CDO et validé lors du Comité Directeur du 15/11/17, un mineur n'a pas le droit d'officier sur une rencontre Seniors sans être accompagné d'un arbitre majeur. Une pénalité financière de 15,00€ sera appliquée.
- Concerne : une faute technique « banc » non notée sur l'e-Marque mais inscrite par les arbitres dans la partie « réserves ». Une pénalité financière sera appliquée.
- Concerne : l'exercice de deux fonctions telles qu'entraîneur et arbitre sur un même match. Le Bureau statue sur le fait qu'il est incompatible d'exercer deux fonctions d'officiels en même temps.

Yann MONTAGNE informe les membres du Bureau que les deux arbitres sélectionnés pour officier lors du TIC U13 Zone Nord Est à Paris sont Charline KEMPF et Raphaël EGGERMANN.

- ✓ Le Président de la Commission Compétitions Jeunes, **Pierre WILT** rappelle que les demandes de dérogations sont à faire sur le logiciel FBI et non par e-mail au Comité. De plus, il a constaté un grand manque de fair-play de la part des clubs concernant les dérogations. Le Bureau va se pencher sur les difficultés rencontrées lors de demande de dérogations afin de fixer des règles pour la saison prochaine.

- ✓ La Trésorière, **Catherine GSELL**, nous informe que le Comité est à jour au regard des cotisations et des charges sociales. De plus les comptes sont à jour.
Le 2^{ème} acompte a été envoyé aux clubs. A ce jour, 11 clubs n'ont toujours pas payé, ce qui représente 35 000€.

De plus, elle va travailler prochainement sur les dispositions financières pour la saison prochaine.

4. Divers

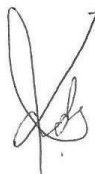
- ✓ **E-Marque V2** : plusieurs problèmes ont été constatés sur la nouvelle version e-Marque V2 par les clubs évoluant en championnat de France. Une sensibilisation à l'e-Marque V2 sera faite auprès des clubs du département.
- ✓ La Fédération Française de Basketball a demandé au Comité **une étude sur les droits de mutation**.

Le prochain Bureau aura lieu **le vendredi 01 mars 2019 à 18h00 à la Maison des Sports**.

Le prochain Comité Directeur aura lieu **le mercredi 15 mai 2019 à Osthouse**.

Aucun autre point n'étant évoqué, le Président lève la séance à **19h20** en remerciant les membres présents.

Le Secrétaire Général,
Eric KOBLER



Le Président,
Denis OEHLER

